

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20171213-D2017-63-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-63 en date du 13/12/2017 portant approbation de décisions du Maire en vertu d'une délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 13 Décembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 06 Décembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique.

Représentée : Christine CASTANET procuration à Sylvie ALAMARGOT, Andrée HARGE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14/04/2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Le Maire rend compte d'une décision prise en vertu d'une délégation que le Conseil Municipal lui a confiée,

- signature d'un contrat « assurance des multirisques » proposé par la compagnie SMACL Assurances pour un montant de 3 614,33 € TTC comprenant :

- Dommages aux biens (formule de base, franchise néant) : 2 753,23 € TTC
- Responsabilité civile : 776,08 € TTC
- Protection fonctionnelle des agents et des élus : 85,02 € TTC

- signature d'un contrat « véhicules à moteur et risques annexes » proposé par la compagnie SMACL Assurances pour un montant de 1 422,00 € TTC comprenant :

- Formule de base (franchise néant) : 910,38 € TTC
- Prestation supplémentaire Auto collaborateurs : 316,92 € TTC
- Bris de machines : 194,70 € TTC

- Ces contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2018 et sont signés pour une durée de 4 ans. Le montant des primes précisé ci-dessus est valable pour l'année 2018

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 14 décembre 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 décembre 2017.